

## PRESENTATION

de la Fondation du patrimoine

**Première institution de défense du patrimoine**, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

**Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces**, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés**, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association les Amis de Saint Martin seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Bourgogne-Franche-Comté dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

## CONTACTS



### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bourgogne-Franche-Comté  
88, rue Jean-Jacques Rousseau  
BP 25105  
21051 Dijon Cedex  
03 80 65 79 93  
bfdcdijon@fondation-patrimoine.org  
www.fondation-patrimoine.org  
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)

### MAIRIE DE LAIVES

1 rue Paquier  
71240 Laives  
03 85 44 91 29  
mairielaives@free.fr  
<http://www.laives-bourgogne.fr>

### ASSOCIATION LES AMIS DE SAINT MARTIN

Mairie de Laives  
71240 Laives  
<http://www.saintmartindelaives.com>



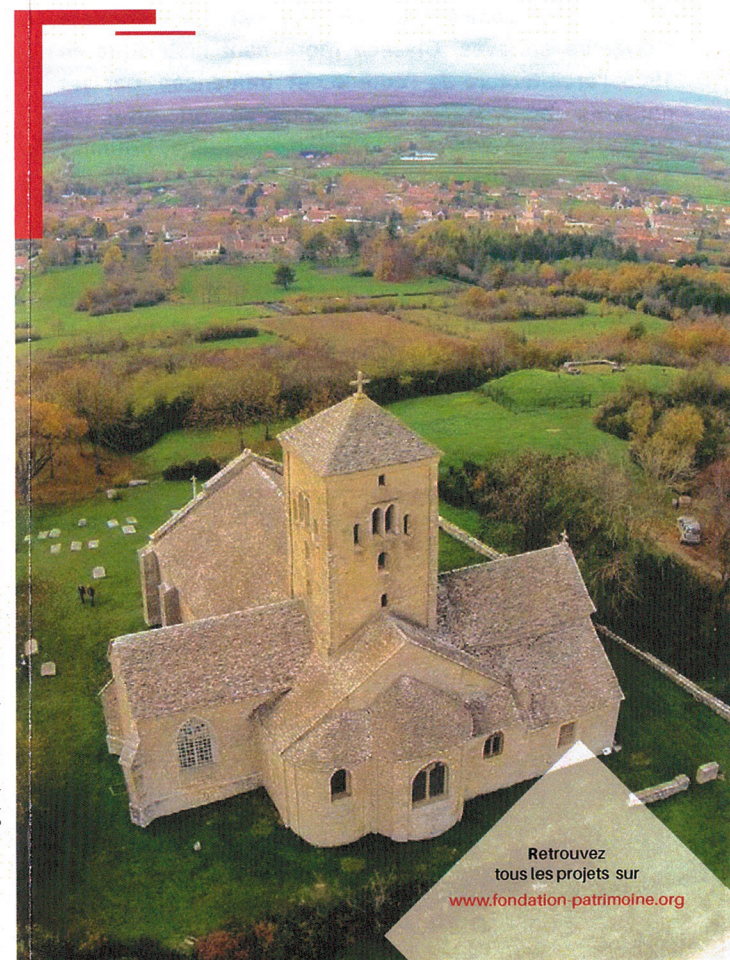
► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

## L'église Saint Martin de Laives

Deuxième tranche

Saône-et-Loire



Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

# LE PROJET

## Description

### UN PEU D'HISTOIRE...

Perchée sur la colline Saint Martin, notre église domine le village comme un phare sur son promontoire. Situé sur le chemin des Moines et de Compostelle, visible depuis l'autoroute du Soleil, l'édifice accueille plusieurs milliers de promeneurs chaque année.

Achevée en 1017, cette église romane se voit ajouter au XVe siècle, deux chapelles latérales gothiques. Le clocher contenant deux coupes sur trompes superposées domine la nef et son exceptionnelle couverture en laves. Classée monument historique en 1905, l'architecture de l'édifice est influencée par les courants bénédictins. Elle dépendait en effet de l'abbaye Saint Pierre de Chalon-sur-Saône, soumise à la règle bénédictine.

### LE PROJET DE RESTAURATION

L'extérieur de l'édifice venant d'être restauré, nous devons dès à présent **sauver la nef intérieure et les bas-côtés** très endommagés. Cela fait l'objet de cette deuxième tranche de travaux.

### NOTRE PATRIMOINE A BESOIN DE VOUS

Le restant à charge reste conséquent pour notre Commune. Redonner une nouvelle jeunesse à ce lieu est une aventure. Nous souhaitons vous proposer d'y participer. C'est pourquoi l'Association « Les Amis de Saint Martin » et la Municipalité ouvrent une souscription en partenariat avec la Fondation du patrimoine. Entreprise, association, habitant, ami de notre Commune ou bien amoureux de notre patrimoine, vous pouvez être acteur de la sauvegarde de notre église.

Chaque donateur pourra bénéficier de déductions fiscales incitatives et la Fondation pourra abonder les fonds collectés par le versement d'une aide financière complémentaire. Vous pouvez nous aider en faisant un don par chèque ou en ligne sur le site sécurisé de la Fondation. **Mobilisons-nous !**

Montant des travaux	201 000 € HT
Objectif de collecte	60 000 €
Début des travaux	2021

# BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

### L'église Saint Martin de Laives - 2eme tranche

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux valide initialement.

### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/60582](http://www.fondation-patrimoine.org/60582)

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine  
L'église Saint Martin de Laives - 2eme tranche

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

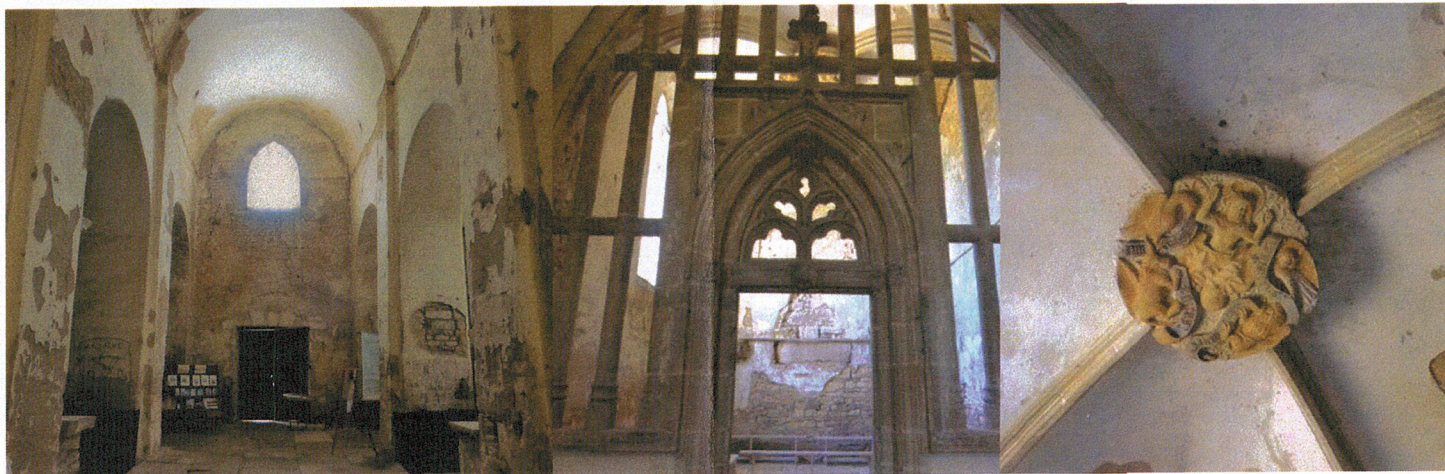
► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

\* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Credit photos © Fondation du patrimoine